Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le



**EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT CINQ, le 15 AVRIL à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 10 Nombre de conseillers présents: 9

Nombre de conseillers votants : 9 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 10 avril 2025

Date affichage du compte-rendu : 22 avril 2025

Présents: M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1ère Adjointe. M. Thierry DEGEORGE 2ème Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA.

Absent excusé: M. Bruno MONTEIL pouvoir à M. Eric DANJEAN;

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Fernanda TEIXEIRA

## **Objet: CREATION D'UNE PISTE FORESTIERE:**

## Annule et remplace les délibérations du même objet

- Considérants l'importance de protéger les habitants et habitations des risques incendie sur la forêt communale ;
- Considérant les difficultés d'accès de certaines parcelles communales et parcelles privées, lieux-dits : « Aux Petits Fourchats », « Aux Grands Fourchats »;
- Considérants les difficultés des exploitations forestières sur ces lieux-dits ;
- -Vu le devis de la société SERRAND TP pour la réalisation d'une piste forestière ces travaux pourraient être de 21 648 € HT (25 977.60 € TTC) :

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

- > APPROUVE le projet de réalisation d'une piste forestière nécessaire pour la commune de Martigna;
- > SOLLICITE l'aide de l'Etat : Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires dans le cadre du FONDS VERTS ;
- > SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Jura pour l'attribution au titre des Amendes de Police ;
- > SOLLICITE l'aide de Terre d'Emeraude Communauté pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des Fonds de Concours ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents correspondant à cette décision ;
- > S'ENGAGE à assurer le financement du solde par inscription des crédits nécessaires au budget « COMMUNE » 2025.
- > DEMANDE l'autorisation de commencement des travaux avant les notifications de subventions, afin d'anticiper les risques incendie avant l'été 2025.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents Pour extrait certifiée conforme,

Le Maire